

Appel de déclarations d'intérêt : technologies habilitantes pour navires de surface autonomes (NSA)

Dates importantes

29 janvier : date limite pour le dépôt des déclarations d'intérêt (au plus tard à 17 h, heure du Pacifique)

26 février : annonce des projets sélectionnés pour prise en considération et amorce du processus d'évaluation de l'admissibilité par le Bureau national des programmes du CNRC

1^{er} avril : début de la répartition de l'enveloppe budgétaire (fonds distribués conformément à l'approbation du Bureau national des programmes du CNRC)

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à **17 h (heure du Pacifique) le 29 janvier 2021** et être envoyées par courriel sous la forme d'un fichier PDF à Fraser Winsor à l'adresse fraser.winsor@nrc-cnrc.gc.ca. Toute question à propos de la déclaration d'intérêt doit également être dirigée à Fraser Winsor.

Pendant le processus d'examen (du **29 janvier au 26 février 2021**), le demandeur pourrait être invité à fournir des renseignements additionnels. Il pourrait aussi être tenu de donner une présentation au comité de sélection.

L'annonce des projets sélectionnés aura lieu le 26 février 2021. Ensuite, les projets sélectionnés feront l'objet d'une proposition détaillée qui sera soumise au Bureau national des programmes (BNP) du CNRC qui en évaluera l'admissibilité.

Important : La sélection d'un projet à cette étape ne garantit en aucun cas que du financement sera accordé. Les décisions définitives de financement sont prises après l'examen de la proposition détaillée et après le processus de diligence raisonnable et d'approbation.

Toutes les soumissions doivent porter sur un projet de collaboration avec un chercheur du CNRC.

Les projets doivent respecter l'esprit du programme de recherche actuel du CNRC sur les NSA et en élargir la portée. Chaque projet doit permettre la collaboration entre au moins deux organisations (le CNRC et un collaborateur). Les projets peuvent comporter plus d'un collaborateur.

Voici quelques exemples des sujets sur lesquels portent les recherches en cours au CNRC :

- utilisation de l'apprentissage machine pour définir et caractériser des pratiques exemplaires d'utilisation des navires;
- technologie des jumeaux numériques pour l'étude de la navigation des navires autonomes dans un environnement inhospitalier;
- recours à l'intelligence artificielle pour prédire le mouvement des glaces dans la voie maritime du Saint-Laurent;
- conscientisation situationnelle des navires naviguant dans des eaux couvertes de glace;
- banc d'essai pour navires autonomes dans la voie maritime du Saint-Laurent;
- élargissement à la navigation maritime des recherches sur l'automatisation de la conduite automobile du CNRC.

Pour plus de renseignements sur la recherche sur les NSA au CNRC, prière de communiquer avec Fraser Winsor, Recherche et technologie (fraser.winsor@nrc-cnrc.gc.ca) ou avec Martin Richard, directeur de la recherche (martin.richard@nrc-cnrc.gc.ca).

Processus

Le Réseau canadien pour l'innovation dans la construction navale, la recherche marine et la formation (CISMaRT) joue un rôle important dans les travaux visant à permettre l'utilisation de navires de surface autonomes dans les eaux canadiennes. Ce réseau a été sélectionné par le sous-comité des essais et de la recherche et du développement du Forum canadien pour les navires de surface autonomes (CFMASS) comme le réseau national de recherche visant l'utilisation généralisée des NSA. L'intérêt commun de ces deux initiatives pour des transports maritimes plus intelligents, plus écologiques et plus sûrs crée entre elles des liens susceptibles de bénéficier au transport maritime au Canada.

Le Réseau canadien pour l'innovation dans la construction navale, la recherche marine et la formation (CISMaRT) s'efforce de mener des activités de calibre mondial. Ses membres mènent entre autres des activités de R-D en collaboration dans le domaine des technologies marines et s'efforcent de rehausser la qualité de l'éducation et de la formation de personnes hautement qualifiées au Canada.

- Tous les renseignements sur les DI peuvent être obtenus sur les canaux de communication du CISMaRT.
- Les soumissions seront examinées par un minimum de quatre (4) membres du conseil d'administration du CISMaRT à qui il incombera de choisir les membres appropriés pour l'évaluation du projet.
- Lorsque le conseil d'administration du CISMaRT aura formulé ses recommandations, la directrice du programme Océans du CNRC, le ou la responsable de la recherche et de la technologie pour les actifs marins intelligents et un directeur ou une directrice de recherche du Centre de recherche en génie océanique, côtier et fluvial décideront des projets qui seront financés.

- Les projets sélectionnés seront invités à déposer une proposition détaillée qui servira de base à la négociation d'un accord de financement éventuel.
- Toutes les négociations se feront par l'entremise du Bureau national des programmes du CNRC.

Conditions de financement

Trois modèles de financement de base sont offerts aux collaborateurs du CNRC qui reçoivent des subventions ou des contributions.

	Subventions au titre des personnes hautement qualifiées (PHQ)	Contributions pour la R-D en collaboration
But	Assumer les coûts des collaborateurs du CNRC pour les projets qui contribuent à l'avancement de la poursuite des objectifs du programme de R-D.	
Financement	Une somme totale de 400 000 \$ sera octroyée pendant l'exercice 2021 pour plusieurs projets. Les participants peuvent demander du financement pour une période jusqu'à trois ans. Le financement au cours des exercices financiers subséquents, en l'occurrence 2022 et 2023, sera conditionnel à l'obtention des crédits nécessaires.	
Activités admissibles	Projets de R-D à petite échelle, à court terme et à faible degré de risque	Projets de R-D à grande échelle pluriannuels; achats d'équipement et aménagement
Bénéficiaires admissibles	Organismes canadiens et étrangers : établissements d'enseignement postsecondaire, organisations de recherche sans but lucratif, petites et moyennes entreprises, administrations municipales, provinciales ou territoriales, administrations autochtones et organisations représentant des Autochtones	
Coûts admissibles	Salaires*; coûts de l'aide à la recherche (p. ex., traitements des étudiants, matériaux de recherche et outils d'essai); frais de voyage et d'hébergement	Salaires*; coûts de soutien de la recherche (p. ex., traitements des étudiants, matériaux de recherche et outils d'essai); coûts des voyages et de l'hébergement; honoraires professionnels; équipement et coûts d'installation
Part des coûts du CNRC	Jusqu'à 100 % du total des coûts admissibles du projet	Jusqu'à 75 % du total des coûts admissibles du projet; jusqu'à concurrence de 50 % des coûts d'équipement
	Les montants susmentionnés sont des maximums. Le partage des coûts est déterminé en fonction de la nature du projet et des coûts connexes.	
Coûts indirects	Plafonnés à 10 % du total des coûts admissibles du projet	Remboursement plafonné à 10 % du total des coûts admissibles du projet
Coûts en nature	S.O.	Le total des coûts directs du projet donnés par un collaborateur non financier du bénéficiaire peut être imputé à la part des coûts que doit assumer le bénéficiaire.

Cumul de financement	L'aide financière publique totale canadienne (aide fédérale, provinciale, territoriale et municipale) ne peut excéder 100 % du total des coûts admissibles du projet.
-----------------------------	---

** Exclut le salaire du chercheur universitaire principal qui est traité comme une contribution en nature.*